

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 298 du 26 octobre 2012)

Page 21, article 16, paragraphe 5, deuxième phrase:

au lieu de: «Le Parlement européen et le Conseil statuent conformément aux procédures visées au paragraphe 3.»

lire: «Le Parlement européen et le Conseil statuent conformément aux procédures visées au paragraphe 4.»

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2015/1051 de la Commission du 1^{er} juillet 2015 définissant les modalités d'exercice des fonctions de la plate-forme de règlement en ligne des litiges, les modalités du formulaire de plainte électronique et les modalités de la coopération entre les points de contact prévues au titre du règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au règlement en ligne des litiges de consommation

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 171 du 2 juillet 2015)

Page 1, deuxième visa:

au lieu de: «vu le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) n° 2006/2004 et la directive 009/22/CE (règlement relatif au RLLC) ⁽¹⁾, et notamment son article 5, paragraphe 7, son article 7, paragraphe 7, et son article 8, paragraphe 4,»

lire: «vu le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) n° 2006/2004 et la directive 2009/22/CE (règlement relatif au RLLC) ⁽¹⁾, et notamment son article 5, paragraphe 7, son article 7, paragraphe 7, et son article 8, paragraphe 4,»
